

ENGLEBERT II, né en 1451, l'aîné des fils légitimes de Jean II, hérita de son père outre les comtés de Nassau et de Vianden, les seigneuries de Grimberg, Bréda, Diest, Sichem etc. Depuis 1475 il était également gouverneur du Brabant.

Le 10. 4. 1481 il établit à Vianden un droit de tonlieu (impôt sur le transport des marchandises et leur exposition dans les marchés) et il autorisa les bourgmestre et échevins à donner les poids et mesures à tout le comté. Comme il était l'ami de Charles le Téméraire on le suppose avoir arrangé le mariage entre Marie de Bourgogne et Maximilien, à ce moment chambour des Pays-Bas. (20) C'est par celui-ci qu'Englebert se vit nommer gouverneur de Luxembourg. Dans cette charge (qu'il occupa de 1483 à 1489) « il se montra digne de la confiance de son souverain, pendant les troubles que les seigneurs, ennemis de l'archiduc, ne cessaient d'exciter contre lui. » (21) C'est l'époque où une grande partie des seigneurs se révoltèrent contre Maximilien. En 1486 Englebert eut raison du chef des revoltés, Gérard de Rodemack dont le château de Hespérance avait été rendu inhabitable par les bourgeois de Luxembourg en 1481. Englebert mourut en 1504 alors qu'il était gouverneur de Vilvorde. (22)

Comme le prouvent des actes compulsés par A. Neyen, le comté de Vianden fut gouverné à partir de 1489 par le frère d'Englebert II, JEAN III (V), auquel le comté revint définitivement à la mort d'Englebert en 1504. Jean semble avoir été un seigneur très estimé. Nous en voulons pour preuve sa désignation comme arbitre dans un des innombrables litiges survenus entre le pays de Luxembourg et l'électorat de Trèves (1491). Il fut également co-signataire de la convention que 23 seigneurs du duché de Luxembourg établirent entre eux avec l'engagement de soumettre toutes leurs querelles à un collège de 4 arbitres. Cette pièce, intéressante à plus d'un point, mais non datée, fut découverte par Neyen dans le chartrier de la seigneurie de Wiltz. (23)

Après la mort de Jean survenue en 1516, la baronnie de Bréda, le vicomté d'Anvers ainsi que le comté de Vianden allèrent à HENRI III, né à Siegen en 1483. Pour ce qui concerne le comté de Vianden, il avait déjà été placé en 1503 sous l'administration de Henri. (24) Ce ne fut, toutefois, que six ans plus tard que le comte promit aux bourgeois de Vianden de sauvegarder leurs privilèges. Il semble s'être rendu utile lors de l'élection de Charles Quint — ne fût-ce que dans les coulisses — car l'empereur le lui rendit bien et aimait beaucoup le voir à sa cour si itinérante. Il fut généralissime des armées de l'Empire, ambassadeur auprès du roi François I^{er}, stadhouder de Hollande, de Zélande et de Frise. A en juger d'après une plainte que le seigneur de Rodemack fit parvenir en 1538 à Henri au sujet de dommages causés par le seigneur de Brandebourg on pourrait conclure à une certaine suzeraineté exercée sur cette seigneurie par les comtes de Vianden. (25) Henri décéda en 1538 et fut inhumé à Bréda.